



Jeux du Canada 2021

Programme des apprentis entraîneurs autochtones

INTRODUCTION

Le Conseil des Jeux du Canada (CJC), l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE) croient fermement au rôle essentiel joué par les programmes d'apprentis dans le développement d'un entraîneur. En outre, ces programmes peuvent servir à attirer et appuyer des groupes sous-représentés chez les entraîneurs, comme les femmes et les Autochtones. Chaque édition des Jeux du Canada, depuis celle de 2005 à Regina (Saskatchewan), offre des programmes d'apprentis entraîneurs. Ils permettent aux provinces et territoires d'envoyer deux entraîneurs aux Jeux pour y acquérir des compétences.

Programme des apprentis entraîneurs autochtones

Le PAEA est le fruit d'un partenariat entre le Cercle sportif autochtone, les organismes provinciaux/territoriaux de sport autochtone, les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs, le CJC et l'ACE.

Il permet aux provinces et territoires d'envoyer deux entraîneurs d'ascendance autochtone aux Jeux du Canada dans un rôle d'apprenti.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entraîneurs qualifiés au sein des communautés autochtones.
- Offrir aux apprentis entraîneurs autochtones la chance de participer à des jeux multisports dans leur région.
- Offrir aux apprentis entraîneurs autochtones des occasions de perfectionnement professionnel et d'apprentissage afin de les préparer à entraîner des athlètes de haut niveau et leur permettre d'atteindre un niveau de PNCE supérieur, au minimum Compétition – Développement, statut Formé (formation du PNCE complétée au plus tard 12 mois après les Jeux).
- Offrir aux apprentis entraîneurs autochtones l'occasion de côtoyer des entraîneurs de haut niveau.
- S'assurer que les apprentis entraîneurs autochtones sont bien préparés pour jouer un rôle concret lors des Jeux du Canada.
- Renforcer les relations de travail entre les RPTFE, les OPTS et les OPTSA au profit de leur clientèle.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats souhaités et mesurables sont déterminés en consultation avec les RPTFE, le CJC, l'ACE et le CSA. Ils sont :

- Au moins 50 % des places disponibles du programme sont comblées.
- Les participants suivent deux ateliers de perfectionnement professionnel avant les Jeux.

- 100 % des apprentis participent aux ateliers de perfectionnement professionnel.
- 100 % des apprentis suivent la formation du PNCE dans le contexte pertinent dans l'année suivant les Jeux.
- Avec le soutien des RPTFE et des OPTS, 75 % des apprentis obtiennent la certification du PNCE dans les deux années suivant les Jeux.
- À long terme, 100 % des apprentis entraînent activement au niveau local, provincial, territorial ou national, en mettant à profit leur expérience acquise aux Jeux.
- 100 % des apprentis, mentors et organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) répondent au sondage du programme.
- 100 % des apprentis, mentors et OPTS évaluent le programme de façon positive et offrent des critiques constructives pour l'améliorer.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, le candidat doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être d'ascendance autochtone selon la définition du Cercle sportif autochtone (Premières nations [Indien inscrit ou non], Métis ou Inuit).

Expérience en entraînement

- avoir déjà suivi une formation du PNCE ou être fortement motivé à obtenir la certification du PNCE;
- n'avoir jamais participé aux Jeux du Canada comme entraîneur;
- n'avoir jamais participé aux Jeux olympiques ou paralympiques, aux Jeux panaméricains ou parapanaméricains, ou aux Jeux du Commonwealth comme entraîneur;
- avoir démontré son potentiel par le développement et l'amélioration de ses athlètes ou selon les observations de l'OPTS ou de l'entraîneur mentor;
- ne pas avoir déjà été sélectionné pour faire partie du personnel entraîneur d'une équipe provinciale ou territoriale pour les Jeux du Canada;
- être reconnu comme ayant les capacités d'influencer, d'agir comme entraîneur et de promouvoir le sport dans sa collectivité afin de contribuer à rehausser la qualité de l'entraînement dans les communautés autochtones;
- avoir suivi les Modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones ou s'engager à le faire avant les Jeux du Canada.

Toute exception concernant les critères d'admissibilité ci-dessus doit être approuvée par le RPTFE avant l'admission de l'entraîneur.

EXIGENCES DU PNCE

Les exigences relatives au PNCE visent à s'assurer que les personnes sélectionnées sont bel et bien des apprentis entraîneurs à qui la participation au programme permettra d'acquérir de l'expérience en vue de devenir de futurs entraîneurs des Jeux du Canada.

Selon les objectifs et résultats attendus énoncés ci-dessus, les exigences relatives au PNCE pour le Programme des apprentis entraîneurs autochtones sont :



- Statut En cours de formation ou Formé dans le contexte Compétition – Introduction, En cours de formation dans le contexte Compétition – Développement, ou certifié niveau 1;
- Les anciens athlètes qui font leurs débuts comme entraîneur sont admissibles, mais devront suivre une formation du PNCE avant les Jeux;
- Les entraîneurs certifiés niveau 3 ou formés ou certifiés Compétition – Développement ne sont pas admissibles au programme puisqu'ils détiennent déjà la certification nécessaire pour être entraîneur aux Jeux du Canada.

Toute exception concernant les exigences relatives au PNCE doit être approuvée par le RPTFE avant l'admission de l'entraîneur.

ÉVALUATION

À l'issue des Jeux du Canada 2021, le Programme des apprentis entraîneurs autochtones sera évalué en fonction des résultats attendus établis. Certains résultats attendus ou certains éléments du programme pourraient être revus à la lumière de cette évaluation afin de mieux refléter le déroulement du programme.

L'évaluation consistera en un recensement des actions des participants, qui seront évalués par rapport aux résultats attendus, et un sondage des apprentis entraîneurs, des mentors, des RPTFE, des OPTSA et des OPTS.

PROGRAMME

L'échéancier ci-dessous a été établi en fonction des directives nationales concernant les livrables et des principaux objectifs du programme. Les provinces et territoires peuvent fixer leur propre échéancier, pourvu qu'il soit conforme à ce qui suit :

Jeux d'été du Canada 2021 – Région de Niagara (St. Catharines, Ont.)	
Ouverture des déclarations d'intérêt :	21 novembre 2019
Clôture des déclarations d'intérêt :	10 janvier 2020
Date limite de candidature :	10 février 2020
Sélection des entraîneurs :	16 mars 2020 (au plus tard)
1 ^{re} séance de perfectionnement professionnel :	Conférence Petro-Canada Sport Leadership sportif 2020, 7-9 novembre 2020 (Québec, Qc)
2 ^e séance de perfectionnement professionnel :	Avril 2021
Jeux du Canada 2021	6-21 août 2021



SÉLECTION – LIGNES DIRECTRICES

Les participants seront sélectionnés au moyen d'un processus raisonnablement normalisé qui assure une représentation équitable des provinces et territoires et des sports, tout en étant suffisamment souple pour s'adapter à la situation particulière d'un RPTFE, d'un OPTSA, d'un OPTS ou d'un entraîneur.

Afin d'assurer la réussite du programme, l'apprenti entraîneur participera au volet provincial/territorial du programme pendant au moins un an, mais préférablement de son admission jusqu'à la fin des Jeux, ainsi qu'à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires.

On pourrait faire appel à une expertise externe afin d'assurer l'équité du processus de sélection, notamment pour le jumelage apprenti-mentor, qui pourrait possiblement être confié au directeur de l'institut national de formation des entraîneurs ou à d'autres intervenants de la région concernée.

Une importance particulière doit être accordée à la sélection de l'apprenti entraîneur ET de l'environnement approprié pour son développement. Aucun effort ne doit être ménagé pour s'assurer que le meilleur mentor possible est jumelé à chaque apprenti entraîneur.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- Les entraîneurs souhaitant participer au programme remplissent un bref formulaire de déclaration d'intérêt, le soumettent à l'ACE, accompagné du formulaire d'approbation de l'OPTS.
- L'ACE fournit la liste des entraîneurs intéressés aux RPTFE concernés.
- Les RPTFE envoient aux entraîneurs intéressés le formulaire de candidature.
- Une fois les candidatures dûment soumises, les RPTFE procèdent à la sélection finale avec les OPTS.
- Si possible, les RPTFE intégreront les OPTS et les OPTSA au processus de recrutement.

MENTOR

Un mentor sera jumelé à chaque apprenti entraîneur. Le mentor peut être membre ou non du personnel entraîneur des Jeux; dans le cas où il ne l'est pas (ce qui est préférable), il doit être nommé par l'organisme sportif. Si la sélection de l'entraîneur-chef survient plus tard dans l'année, le RPTFE pourra nommer un mentor supplémentaire, qui offrira du soutien aux deux apprentis.

Si possible, le mentor accompagne l'apprenti entraîneur lors des ateliers de perfectionnement professionnel.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Les séances de perfectionnement professionnel (PP) sont essentielles au développement des apprentis entraîneurs, et des séances supplémentaires avec les mentors devraient être considérées comme un élément important du programme.

Deux séances de PP pour le PAEA auront lieu au cours des années précédant les Jeux.



Dès leur sélection, les apprentis et les mentors auront accès à une communauté de pratique en ligne qui leur permettra de bâtir et de maintenir leur réseau ainsi que de consolider les connaissances acquises lors du programme. On les encouragera à participer à cette communauté après les Jeux afin qu'ils puissent transmettre leurs connaissances aux futurs apprentis et mentors.

RÔLE DE L'APPRENTI ENTRAÎNEUR

L'apprenti entraîneur participe aux Jeux du Canada pour acquérir une expérience multisports, apprendre et observer son mentor (et les autres entraîneurs de niveau 3 ou certifiés Comp.-Dév. du PNCE).

L'apprenti entraîneur devrait se voir confier un rôle précis et concret au sein de l'équipe.

L'apprenti entraîneur ne peut pas exercer la fonction d'entraîneur telle que définie dans les devis techniques des sports (un apprenti entraîneur ne peut donc pas compter comme second entraîneur d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'un entraîneur féminin).

Voir deux exemples à l'annexe A.

L'apprenti entraîneur obtient une accréditation pour les Jeux. Cette accréditation lui donne les mêmes droits d'accès que ceux des autres entraîneurs. En raison des règles techniques de certains sports, l'accès à des aires de compétition peut être interdit aux apprentis entraîneurs.

Toute réglementation d'un sport relative au PAEA sera indiquée dans son devis technique.

DIRECTION, GESTION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

Pour garantir la disponibilité des ressources financières et humaines nécessaires au bon fonctionnement du programme, les RPTFE assureront la direction de celui-ci avec l'aide de l'ACE, du CSA, des OPTSA, des OPS et du CJC pour les Jeux 2021.

Le présent document servira de protocole d'entente entre les parties concernées, pour que les rôles et responsabilités de chacune soient clairement établis.

Voici un aperçu des rôles et responsabilités des divers partenaires du programme :

Conseil des Jeux du Canada

- Approuver le PAEA.
- Approuver les Lignes directrices des programmes d'apprentis entraîneurs (en collaboration avec l'ACE).
- Évaluer de façon continue les objectifs du programme en fonction de l'évaluation des intervenants de l'ACE. Communiquer les évaluations aux partenaires gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Promouvoir le programme à l'externe.
- Communiquer avec les principaux intervenants (chefs de mission, ACE).
- Gérer les accréditations avec la société hôte.
- Veiller à l'adéquation entre les chiffres relatifs à la sélection des sports et les exigences du programme.
- Collaborer avec les ONS pour établir les droits d'accès accordés aux apprentis entraîneurs.

Association canadienne des entraîneurs

- Approuver les Lignes directrices des programmes d'apprentis entraîneurs (en collaboration avec le CJC).
- Offrir du soutien aux RPTFE dans le cadre du programme.
- Évaluer de façon continue le programme avec les RPTFE, les apprentis entraîneurs et les mentors.
- Fournir au CJC les évaluations à communiquer aux partenaires gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Promouvoir le programme à l'externe.
- Communiquer avec les principaux intervenants (RPTFE et CJC).
- Superviser les séances de perfectionnement professionnel pour les apprentis entraîneurs.
- Préparer le matériel pour les stages.

Cercle sportif autochtone

- Approuver et diriger le PAEA (avec les RPTFE).
- Contribuer à l'élaboration des critères de sélection.
- Participer à la sélection des apprentis entraîneurs.
- Évaluer de façon continue le programme avec les OPTSA, les RPTFE, les apprentis entraîneurs et les mentors (créer des procédures de suivi et d'évaluation, mener les évaluations). Fournir au CJC les évaluations à communiquer aux partenaires gouvernementaux fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Promouvoir le programme à l'externe.
- Communiquer avec les principaux intervenants (OPTSA, ACE et CJC).
- Diriger les séances de perfectionnement professionnel.

Gouvernements provinciaux et territoriaux, représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

- Diriger le PAEA.
- Mettre en place et gérer le processus de sélection des apprentis entraîneurs avec les OPTS.
- Sélectionner les apprentis entraîneurs.
- Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement et aux repas des apprentis entraîneurs et des mentors lors des séances de perfectionnement professionnel*.
- Offrir aux mentors des ateliers du module Mentorat du PNCE ainsi que des occasions de perfectionnement professionnel.
- Évaluer le programme de façon continue avec l'aide des OPTS et des OPTSA.
- Promouvoir le programme.
- Coordonner et faciliter le soutien local offert par les pairs aux apprentis entraîneurs participant aux Jeux.
- Collaborer avec les OPTS pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du programme avant, pendant et après les Jeux.
- Continuer à surveiller et à soutenir les progrès des apprentis quant à leur certification jusqu'à 12 mois après les Jeux.

Organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtones

- Diriger le PAEA (avec les RPTFE et le CSA).
- Nommer des apprentis entraîneurs et des mentors.
- En collaboration avec les RPTFE, faciliter la sélection des apprentis entraîneurs et des mentors.
- Offrir aux apprentis entraîneurs et aux mentors les ateliers de certification des modules pour entraîneurs d'athlètes autochtones.
- Promouvoir le programme.
- Partager avec les ONS les coûts associés aux formations et aux certifications du PNCE, si nécessaire.
- Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement et aux repas des apprentis entraîneurs et des mentors lors des séances de perfectionnement professionnel, si nécessaire*.
- Fournir pour certains apprentis entraîneurs une aide financière pour couvrir les coûts associés aux formations et aux certifications du PNCE, si nécessaire.
- Collaborer avec les RPTFE et les OPTS pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du programme avant, pendant et après les Jeux.
- Évaluer le programme de façon continue avec l'aide des OPTS et des RPTFE.

Organismes nationaux de sport

- Promouvoir le programme.
- Participer au besoin à la sélection des mentors dans les provinces et territoires.
- Établir l'accès des apprentis entraîneurs à l'aire de compétition.

Organismes provinciaux ou territoriaux de sport

- Promouvoir le programme.
- Évaluer le programme de façon continue avec l'aide des OPTSA et des RPTFE.
- Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement et aux repas des apprentis entraîneurs et des mentors lors des séances de perfectionnement professionnel, au besoin.
- Financer les dépenses liées à la participation des apprentis entraîneurs à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.
- Nommer des apprentis entraîneurs et des mentors.
- Collaborer avec les RPTFE pour s'assurer que les apprentis entraîneurs se conforment aux exigences du programme avant, pendant et après les Jeux.

Société hôte des Jeux du Canada

- Promouvoir le programme.
- Fournir l'hébergement, l'accréditation et les repas pour les apprentis entraîneurs lors des Jeux (selon les quotas de participation établis, ce qui ne doit entraîner aucun coût supplémentaire).
- Fournir des installations pour la tenue de stages de perfectionnement professionnel avant et pendant les Jeux, si nécessaire.

* Les coûts relatifs à la participation de tous les apprentis entraîneurs au stage de perfectionnement professionnel devraient être répartis de manière à ce que le lieu du stage n'entraîne pas de coûts exorbitants pour les partenaires. Il incombe aux RPTFE d'établir les procédures concernant toute initiative de partage de coûts pour le PAEA.

Annexe A

Exemples de quota de participation des entraîneurs selon les devis techniques

Énoncé : L'apprenti entraîneur ne peut pas exercer la fonction d'entraîneur telle que définie dans les devis techniques des sports (une apprentie entraîneure ne peut donc pas compter comme second entraîneur d'une équipe pour répondre aux exigences de présence d'un entraîneur féminin).

Exemple 1

Le devis technique pour le plongeon limite à deux le nombre d'entraîneurs. Si des plongeuses font partie d'une équipe provinciale/territoriale (P/T), un entraîneur féminin doit également faire partie de l'équipe. Une participante au PAEA ne peut compter comme l'entraîneur féminin répondant à ce critère du devis; l'apprentie entraîneure occupe un poste qui s'ajoute aux autres postes de l'équipe (c'est-à-dire deux entraîneurs ET un apprenti entraîneur). Comme le stipule le devis technique, une personne ne peut être à la fois apprenti entraîneur et entraîneur-chef ou entraîneur adjoint d'une équipe P/T. Cela ne signifie pas toutefois que l'apprentie entraîneure ne joue aucun rôle important au sein de l'équipe.

Si l'équipe de plongeon exige la présence d'un entraîneur féminin, et que la seule personne disponible est une apprentie entraîneure, cette personne peut présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprentie entraîneure devient entraîneure de l'équipe de plongeon et ne fait plus partie du PAEA.

Exemple 2

Le devis technique pour le softball féminin limite à deux le nombre d'entraîneurs, dont une femme. Si une équipe P/T ne nomme qu'un entraîneur (qui est une femme), l'apprentie entraîneure ne pourra compter comme deuxième entraîneur. L'équipe sera alors composée d'une entraîneure et d'une apprentie entraîneure.

Si l'apprentie entraîneure et l'équipe P/T le désirent, elles peuvent présenter une demande d'exemption de certification d'entraîneur au Conseil des Jeux du Canada. Si la demande est acceptée, l'apprentie entraîneure devient le deuxième entraîneur de l'équipe et ne fait plus partie du PAEA.

De plus, dans les deux exemples précédents, une apprentie entraîneure peut terminer sa certification de niveau 3 ou Comp.-Dév. du PNCE avant la tenue des Jeux du Canada. Dans un tel cas, la personne serait encore autorisée à participer au PAEA, mais ne pourrait pas agir à la fois comme entraîneure de l'équipe et comme apprentie entraîneure, conformément aux devis techniques des sports.

Annexe B : Coordonnées des personnes-ressources

Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs

Alberta :	Tim Bjornson, directeur du développement du sport Alberta Sport Connection tim.bjornson@albertasport.ca
Colombie-Britannique :	viaSport BC coaches@viasport.ca
Manitoba :	Susan Lamboo, gestionnaire de la formation des entraîneurs Coaching Manitoba, Sport Manitoba susan.lamboo@sportmanitoba.ca
Nouveau-Brunswick :	Manon Landry Ouellette, chef de la direction Entraîneur NB manon@coachnb.ca
Terre-Neuve-et-Labrador :	Doug Halliday, responsable de projet – Au Canada, le sport c'est pour la vie Sport Newfoundland and Labrador dhalliday@gov.nl.ca
Territoires du Nord-Ouest :	Rita Mercredi, conseillère en sport Sport North Federation rmercredi@sportnorth.com
Nouvelle-Écosse :	Mike Hudson, conseiller en sport Ministère de la Santé et du Mieux-être mike.hudson@gov.ns.ca
Nunavut :	Kerby Corcoran, Directeur du développement, division du sport et des loisirs kseeley@gov.nu.ca
Ontario :	Stuart McLaren, responsable principal, développement des programmes Association des entraîneurs de l'Ontario stuart@coachesontario.ca
Île-du-Prince-Édouard :	Lynn Boudreau Sport PEI lboudreau@sportpei.pe.ca
Québec :	Michèle D'Amours Direction du sport, du loisir et de l'activité physique Michele.DAmours@education.gouv.qc.ca



Saskatchewan : David Robertson, chef de la direction
Association des entraîneurs de la Saskatchewan
drobertson@sasksport.sk.ca

Yukon : Trevor Twardochleb, conseiller en sport et coordonnateur du
développement des entraîneurs
Services communautaires, division du sport et des loisirs
trevor.twardochleb@gov.yk.ca

Organismes provinciaux et territoriaux de sport autochtones

Alberta : Indigenous Sport Council Alberta
Jacob Hendy
iscaexecdir@gmail.com
www.indigenoussportsalberta.com

Colombie-Britannique : Indigenous Sport, Physical Activity and Recreation Council
Lara Mussell Savage
lmussell@isparc.ca
www.isparc.ca

Manitoba : Manitoba Aboriginal Sports and Recreation Council
Mel Whitesell
mel.whitesell@sportmanitoba.ca
www.masrc.com

Nouveau-Brunswick : Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick
Cathy Ward
cathy_m_ward@hotmail.com
www.asrnb.ca

Terre-Neuve-et-Labrador : Aboriginal Sport and Recreational Circle Newfoundland Labrador
Todd Winters
asrcnl@nf.aibn.com
www.asrcnl.ca

Territoires du Nord-Ouest : Cercle sportif autochtone des TNO
Beth Hudson
beth@ascnwt.ca
www.ascnwt.ca

Nouvelle-Écosse : Mi'Kmaq Kina'Matnewey
Tex Marshall
tex@kinu.ca
www.kinu.ca



Nunavut :
Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse
Division du sport et des loisirs
Jeff Seeteenak
jseeteenak@gov.nu.ca
www.ch.gov.nu.ca

Ontario :
Aboriginal Sport and Wellness Council of Ontario
Keir Johnson
Keir.johnson@iswo.ca
www.iswo.ca

Île-du-Prince-Édouard :
Mi'Kmaq Confederacy of PEI
Lynn Anne Hogan
lahogan@mcpei.ca
www.mcpei.ca

Quebec:
First Nations of Quebec and Labrador Health and Social Services
Commission
Genevieve Voyer
Genevieve.Voyer@cssspnql.com

Saskatchewan:
Federation of Sovereign Indigenous Nations
Ken Thomas
ken.thomas@fsin.com

Yukon:
Yukon Aboriginal Sport Circle
Rose Inglangasuk
rose@yasc.ca



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs

Québec : Kahnawake Sport and Recreation
www.kahnawakerecreation.com

Saskatchewan : Sask Sport Inc.
www.sasksport.sk.ca

Yukon : Cercle sportif autochtone du Yukon
www.yasc.ca

Cercle sportif autochtone

Kelsey Dayer
Cercle sportif autochtone
kdayer@aboriginalsportcircle.ca
<https://www.aboriginalsportcircle.ca>

Association canadienne des entraîneurs

Isabelle Cayer
Association canadienne des entraîneurs
Gestionnaire, diversité et inclusion
icayer@coach.ca

Craig MacDougall
Association canadienne des entraîneurs
Conseiller, éducation et développement des entraîneurs autochtones
cmacdougall@coach.ca

Conseil des Jeux du Canada

Aaron Bruce
Gestionnaire des sports et des Jeux
Conseil des Jeux du Canada
abruce@canadagames.ca



PROGRAMME DES APPRENTIS ENTRAÎNEURS AUTOCHTONES – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Jeux du Canada 2021

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom

Nom

Adresse postale

Téléphone

Numéro de télécopieur (le cas échéant)

Adresse courriel

Sport

Numéro de PNCE

Communauté (Indien inscrit/non inscrit/Métis/Inuit) et numéro d'inscription au registre (le cas échéant)



ADMISSIBILITÉ

Veuillez confirmer, en cochant chaque case, que vous êtes admissible au programme :

- Vous êtes citoyen canadien ou résident permanent.
- Vous êtes d'ascendance autochtone selon la définition du Cercle sportif autochtone (Premières nations [Indien inscrit ou non], Métis ou Inuit).
- Votre certification ne dépasse pas le niveau 2 ou le statut Formé du contexte Compétition – Introduction ou En formation du contexte Compétition – Développement du PNCE.
- Vous avez déjà terminé une formation du PNCE.
- Vous n'avez jamais participé aux Jeux du Canada comme entraîneur.
- Vous n'avez jamais participé aux Jeux olympiques, aux Jeux panaméricains ou aux Jeux du Commonwealth comme entraîneur.
- Vous vous engagez à satisfaire aux objectifs et exigences du programme.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le candidat apprenti entraîneur doit soumettre d'ici le 30 décembre 2019 les documents suivants à son représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs :

- une lettre de motivation précisant son expérience d'entraîneur, son implication dans le sport, ses objectifs de carrière comme entraîneur et son engagement envers de futurs athlètes de niveau communautaire ou compétitif;
- une lettre de recommandation du président d'un club local ou de l'entraîneur-chef de l'équipe/du club où il travaille;
- une lettre de recommandation du parent d'un athlète qu'il entraîne.

Veuillez transmettre ce formulaire dûment rempli et tous les documents requis à votre représentant provincial ou territorial de la formation des entraîneurs avant la date limite soit le 30 décembre 2019.

Merci de votre intérêt à l'égard du programme!

Signature du candidat

Date

ANNEXE D Formulaire de l'organisme provincial/territorial de sport

PROGRAMME DES APPRENTIS ENTRAÎNEURS AUTOCHTONES

Jeux du Canada 2021

Nom de l'organisme : _____

Adresse de l'organisme : _____

Superviseur (personne-ressource) : _____ Titre : _____

Mentor (si différent du superviseur) : _____ Titre : _____

Adresse du superviseur (si différente) : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Emplacement du stage proposé : _____

DOCUMENTS À FOURNIR

L'**OPTS** passe en revue les demandes et choisit UN candidat à appuyer. Il prépare pour la candidate une lettre de recommandation précisant :

- comment l'OPTS profitera de sa participation au programme;
- l'identité du mentor et la raison de ce choix, le tout accompagné d'une copie de son CV d'entraîneur, de son niveau de certification du PNCE et de toute expérience antérieure à titre de mentor ou de responsable du développement des entraîneurs, ainsi que de sa disponibilité pour les ateliers;
- le rôle que jouera l'apprenti entraîneur à titre de membre active du personnel entraîneur avant et pendant les Jeux du Canada;

- un aperçu des programmes d'entraînement et de compétition visant les Jeux du Canada auxquels participera l'apprenti entraîneur;
- l'engagement financier de l'OPTS pour le projet et les coûts prévus, dont les dépenses liées à l'obtention de la certification de niveau 3 ou Compétition – Développement du PNCE (statut Formé) et à d'autres occasions de perfectionnement professionnel pouvant servir au programme;
(NOTE : Les coûts liés à la participation de l'apprenti entraîneur et du mentor au stage de perfectionnement professionnel – ex. : déplacement, hébergement, repas, frais d'inscription – seront en partie assumés par le ministère concerné.)
- comment l'OPTS continuera d'impliquer l'apprenti entraîneur dans des activités provinciales sur une base régulière une fois le programme terminé;
- les initiatives qu'entreprendra l'OPTS pour promouvoir le recrutement et le développement d'entraîneurs autochtones et d'entraîneuses dans le sport;
- Financer les dépenses liées à la participation des apprentis entraîneurs à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.

L'**OPTS** soumet la lettre de recommandation précisant les éléments ci-dessus, le CV du candidat et les lettres de recommandation requises.

Date limite pour la soumission des candidatures : Une fois le candidat choisi, une entente du Programme sera conclue entre l'OPTS, l'apprenti entraîneur et le ministère concerné.

Veuillez soumettre la candidature à :

Signature du représentant autorisé

Date

Annexe E

Entente Programme des apprentis entraîneurs autochtones

ENTRE

(ci-après désigné comme l'« OPTS »)

ET

Ministère de XX
(ci-après désigné comme le « ministère »)

ET

(ci-après désigné comme l'« apprenti entraîneur »)

RELATIVEMENT AU

Programme des apprentis entraîneurs autochtones des Jeux du Canada 2021
(ci-après désigné comme le « programme »)

Programme des apprentis entraîneurs autochtones

CODE DE CONDUITE

Protocoles traditionnels

- Tous les participants doivent respecter les protocoles traditionnels de la nation hôte.
- Tous les participants doivent respecter la diversité culturelle du groupe. Le Programme de développement des entraîneurs autochtones interdit les pratiques discriminatoires. Il est interdit de faire des commentaires ou d'adopter des comportements irrespectueux, offensants, abusifs, racistes ou sexistes.

Comportement

- Tous les participants devront assister aux événements associés aux ateliers.
- Nous encourageons les participants à prendre part au volet traditionnel de l'atelier, mais le choix de chacun sera respecté.
- Tous les participants devront respecter les consignes données par les aînés et les membres du personnel.

Généralités

- Les actes suivants sont strictement interdits et ne seront jamais tolérés :
 - La consommation d'alcool pendant la prestation du programme (ex. : pendant le repas) ou une consommation d'alcool qui cause la personne à rater une partie du programme.
 - La consommation de drogues récréatives (si la substance est autorisée par un médecin en raison d'une blessure, elle sera permise).

TOUTE INFRACTION AU « CODE DE CONDUITE DU PARTICIPANT » SERA ÉVALUÉE PAR LE GESTIONNAIRE DU PROGRAMME, QUI PRENDRA LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR RÉGLER LA SITUATION.

LES MESURES DISCIPLINAIRES SUIVANTES POURRONT ÊTRE IMPOSÉES :

- Retrait de la personne du Programme des apprentis entraîneurs autochtones.
- Renvoi de la personne à la maison, à ses frais ou aux frais de son organisme sportif autochtone provincial ou territorial ou du RPTFE.
- Réexamen de la participation future de la personne au Programme des apprentis entraîneurs autochtones.

Signature

Date

Caractéristiques générales du Programme des apprentis entraîneurs autochtones

Les parties conviennent de ce qui suit au sujet du programme :

Objectifs du programme :

- Offrir aux apprentis entraîneurs la chance de participer à des jeux multisports au pays.
- Jumeler les apprentis entraîneurs à un mentor qui les accompagnera tout au long de la préparation pour les Jeux.
- Offrir aux apprentis entraîneurs des occasions de perfectionnement professionnel qui leur permettront d'obtenir au minimum le statut Certifié dans le contexte Compétition – Développement du PNCE.
- Offrir aux apprentis entraîneurs l'occasion de côtoyer des entraîneurs de performance.
- S'assurer que les apprentis entraîneurs sont bien préparés pour jouer un rôle concret lors des Jeux du Canada.
- Renforcer les relations de travail entre les RPTFE, les OPTS et les OPTSA au profit de leur clientèle.

L'apprenti entraîneur sera intégré au programme de l'équipe des Jeux du Canada de l'OPTS de manière progressive, positive et pédagogique. Il sera accrédité en tant que membre à part entière du personnel entraîneur de l'OPTS aux Jeux du Canada.

Un mentor, nommé par l'OPTS, sera responsable de la supervision et de l'évaluation de l'apprenti entraîneur. En cas de changement de mentor, l'OPTS devra au préalable en aviser le ministère.

L'évaluation de l'apprenti entraîneur et toute rétroaction sur son travail seront effectuées par le mentor et l'OPTS, et consignées par écrit. En cas de résultats insatisfaisants aux évaluations, une réunion sera tenue pour discuter des mesures à prendre, dont l'éventuelle résiliation de la présente entente.

Responsabilités du ministère

Aux termes de la présente entente, les responsabilités du ministère sont les suivantes :

- Coordonner, avec le chef de mission, le déplacement vers les Jeux, l'hébergement et les repas au Village des athlètes, l'accréditation et l'uniforme de cérémonie nécessaires.
- S'assurer que l'apprenti entraîneur a un rôle à jouer dans toutes les activités de l'équipe (avant, pendant et après les Jeux).
- Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement, aux repas et aux frais d'inscription de l'apprenti entraîneur et du mentor aux stages de perfectionnement professionnel.

Responsabilités de l'OPTS

Aux termes de la présente entente, les responsabilités de l'OPTS sont les suivantes :

- Intégrer l'apprenti entraîneur à l'équipe des Jeux du Canada et à son personnel entraîneur de sorte qu'il participe aux activités prévues (sélection des athlètes et entraînement) avant et pendant les Jeux.
- Élaborer et soumettre au ministère pour révision d'ici le (date, année) une liste des activités d'apprentissage prévues pour l'apprenti entraîneur, précisant :

- la date, le lieu et la description de chaque activité ainsi que le rôle qu'y jouera l'apprenti entraîneur et les résultats attendus;
- la pertinence de chaque activité relativement à l'obtention de la certification de niveau 3 ou Compétition – Développement du PNCE (statut Formé);
- les coûts prévus (dont ceux liés au déplacement, aux repas, à l'hébergement et aux cours).
- S'assurer que le mentor offre à l'apprenti entraîneur le soutien, la supervision et la rétroaction nécessaires.
- Soumettre au ministère un rapport de fin d'année (évaluation écrite) sur la participation de l'apprenti entraîneur et du mentor au programme d'ici le (date, année).
- Fournir une aide financière pour compenser les coûts liés à l'obtention de la certification de niveau 3 ou Compétition – Développement du PNCE (statut Formé).
- Fournir une aide financière relativement à la participation du mentor, si nécessaire.
- Partager les coûts associés au déplacement, à l'hébergement, aux repas et aux frais d'inscription de l'apprenti entraîneur et du mentor aux stages de perfectionnement professionnel.
- Financer les dépenses liées à la participation des apprentis entraîneurs à tous les camps d'entraînement, camps de sélection et tournois préparatoires avant les Jeux, si nécessaire.

Responsabilités de l'apprenti entraîneur

Aux termes de la présente entente, les responsabilités de l'apprenti entraîneur sont les suivantes :

- Participer pleinement au programme et aux activités qui s'y rattachent, organisées par l'OPTS.
- Fournir des commentaires sur chaque activité, dans un rapport trimestriel, au mentor et à l'OPTS, comprenant ce qui suit :
 - des renseignements techniques propres à l'atteinte des objectifs d'apprentissage;
 - une réflexion critique sur sa performance et les bienfaits de l'activité d'apprentissage.
- Soumettre un rapport de fin d'année à l'OPTS et au ministère d'ici le (date, année).
- Participer à toutes les activités de perfectionnement professionnel offertes par l'OPTS, par exemple les stages.

Les parties reconnaissent avoir lu les conditions, critères et responsabilités ci-dessus et les acceptent.

En date du _____ jour de _____ 20__.

Signature : _____ Titre : _____

Au nom de l'OPTS de : _____

Signature : _____
Apprenti entraîneur

Signature : _____
Ministère de _____